

BEANE

VALLEY

LEALE

FONROCHE GEOTHERMIE

Société par actions simplifiée au capital de 2.010.000 €
Siège social : ZAC des Champs de Lescaze à Roquefort (47.310)
529 770 646 RCS AGEN

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2011**

L'an deux mille onze, et le vingt-trois décembre, à dix heures trente, au siège social,

La société FONROCHE ENERGIE, société par actions simplifiée au capital de 50.000.000 € ayant son siège social ZAC des Champs de Lescaze à Roquefort (47.310), immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Agen sous le numéro 500 661 806, représentée par son Président M. Yann MAUS,

La société FONROCHE ENERGIE étant associé unique de la société FONROCHE GEOTHERMIE (ci-après désignée la « **Société** »),

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

La société CQFD AUDIT, Commissaire aux comptes, a été préalablement informée de la date et de l'ordre du jour des présentes délibérations.

L'associé unique prend acte que les décisions ci-dessous ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Comité Stratégique conformément aux dispositions de l'Article 2.1. (q) du Pacte d'Actionnaires en date du 16 avril 2010 conclu entre M. Yann MAUS, M. Daniel ARNAULT et la société EURAZEO.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Nomination d'un co-commissaire aux comptes titulaire ;
- Nomination d'un co-commissaire aux comptes suppléant ;
- Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION (Nomination d'un co-commissaire aux comptes titulaire et d'un co-commissaire aux comptes suppléant)

L'associé unique, connaissance prise des lettres d'acceptation de fonctions en date du 14 décembre 2011 qui lui ont été remises par la société ERNST & YOUNG ET AUTRES et par la société AUDITEX, décide de nommer :

- en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire : la société ERNST & YOUNG ET AUTRES, société par actions simplifiée à capital variable, dont le siège social est situé 41, rue Ybry à Neuilly-sur-Seine (92.200), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 438 476 913,
- en qualité de co-commissaire aux comptes suppléant : la société AUDITEX, société par actions simplifiée à capital variable, dont le siège social est situé 11, allée de l'Arche -



Faubourg de l'Arche à Courbevoie (92.400) immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 377 652 938,

et ce pour une période de six exercices à compter de l'exercice en cours ouvert le 1^{er} janvier 2011, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2016.

DEUXIEME DECISION (*délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités*)

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique
La société FONROCHE ENERGIE
Représentée par M. Yann MAUS

